

Département du Val d'Oise
Arrondissement de SARCELLES
Canton de MONTMORENCY
Commune de MONTMORENCY
CDV/CT

**ARRÊTÉ DU MAIRE N°386.2025
PORTANT RÈGLEMENTATION PROVISOIRE
DE CIRCULATION ET DE STATIONNEMENT**

10 RUE NOTRE DAME

Le Maire de la Ville de MONTMORENCY,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2213-1 et suivants,

VU le Code de la Route,

VU le Code de la Voirie Routière,

VU l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967 modifié relatif à la signalisation des routes et autoroutes,

VU la demande de l'entreprise TELEIS 12/14 avenue du vieux chemin de Saint-Denis - 92390 VILLENEUVE-LA-GARENNE pour le compte D'ENEDIS,

CONSIDÉRANT que les travaux de terrassement pour ouverture de fouille sur trottoir ne permettent pas d'assurer la circulation et le stationnement des véhicules sans risque d'accident et qu'il convient de sauvegarder la sécurité publique,

A R R È T E

Du lundi 10 novembre au jeudi 27 novembre 2025 inclus :

10 RUE NOTRE DAME

Article 1 :

Le stationnement sera interdit sur toute l'emprise de chantier délimitée par un balisage réglementaire.

Les travaux s'effectueront en alternat manuel ou par feux tricolores à décompte et en demi-chaussée.

Les fouilles seront refermées ou protégées par un pont lourd.

En cas d'incidence des travaux sur la collecte des ordures ménagères, l'entreprise pourrait être amenée à organiser par ses propres moyens des points de regroupements. Le cas échéant, les enrobés définitifs ou autres revêtements de finition, devront être réalisés durant la période du présent arrêté.

Article 2 :

Les accès riverains seront maintenus pendant toute la durée du chantier.
Un cheminement piétons sécurisé sera matérialisé et entretenue par l'entreprise.
La vitesse sera limitée et affichée à 30 km/h.

Article 3 :

Les services de Police seront habilités à prendre toutes les dispositions nécessaires et complémentaires au présent arrêté afin de garantir la sécurité du public et le bon déroulement de celui-ci, notamment, en ce qui concerne les véhicules en stationnement en infraction, aux jours et lieu indiqués par ce dernier et qui pourront être enlevés aux risques et frais imputés à leurs propriétaires (article R 417-10 du Code de la Route qui prévoit et réprime le stationnement gênant).

Article 4 :

La signalisation nécessaire à cette réglementation sera fournie, posée et entretenue par l'entreprise TELEIS 12/14 avenue du vieux chemin de Saint-Denis - 92390 VILLENEUVE-LA-GARENNE pour le compte D'ENEDIS,

Article 5 :

M. le Commissaire de Police,
M. le Commandant de la Brigade de Gendarmerie,
M. le Chef du Centre de Secours de Saint-Brice-sous-Forêt et Montmorency,
M. le Chef de Service de la Police Municipale,
M. le Directeur Général des Services,
Sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Article 6 :

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Cergy-Pontoise dans un délai de deux mois à compter de la date exécutoire. Il peut également faire l'objet, dans le même délai, d'un recours gracieux auprès de la Ville, cette démarche suspendant le délai de recours contentieux qui commencera à courir soit : A compter de la notification de la réponse de l'autorité territoriale ; deux mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse de l'autorité territoriale pendant ce délai.

Montmorency, le 29/10/2025



Jean-Pierre DAUX

Adjoint au Maire

Délégué aux transports, à la voirie et aux
télécommunications et des bâtiments communaux



Demande d'arrêté de police de la circulation

Code de la route L411-1 à L411-7
Code général des collectivités territoriales L2213-1 à L2213-6.1

803250138

cerfa

N° 14024*01

Gestionnaires des réseaux routiers

Le demandeur Particulier Service public Maître d'œuvre ou conducteur d'opération Entreprise

Nom : **LE VAILLANT** Prénom : **Romane**

Dénomination : **TELEIS DA** Représenté par :

Adresse Numéro : **12/14** Extension : Nom de la voie : **Avenue du Vieux Chemin de St Denisnull**

Code postal **92390** Localité : **VILLENEUVE LA GARENNE** Pays : **France**

Téléphone **077557688** Indiquez l'indicatif pour le pays étranger :

Courriel : **rlevaillant@teleis.fr**

Si le bénéficiaire est différent du demandeur

Nom : **GERARDIN** Prénom : **BENJAMIN**

Adresse Numéro : **80** Extension : Nom de la voie : **AV DU GENERAL DE GAULLE**

Code postal **92800** Localité : **PUTEAUX** Pays : **FRANCE**

Téléphone **0660826779** Indiquez l'indicatif pour le pays étranger :

Courriel : **benjamin.gerardin@enedis.fr**

Localisation du site concerné par la demande

Voie concernée : Autoroute n° Route nationale n° Route départementale n° Voie communale n°

Hors agglomération En agglomération

Point de Repère (PR) routier d'origine d'application : + Point de Repère (PR) routier de fin d'application : +

Adresse Numéro : **10** Extension : Nom de la voie : **Rue Notre-Dame**

Code postal **95160** Localité : **MONTMORENCY**

Nature et date des travaux

Permission de voirie antérieure : Oui Non Si oui indiquer la référence :

Description des travaux : **Terrassement pour ouverture de fouille pour Enedis**

N° de chantier délivré par la Collectivité⁽⁹⁾ :

Date prévue de début des travaux : **10 11 2025** Durée des travaux (en jours calendaires) : **15**

Réglementation souhaitée

Durée de la réglementation (en jours calendaires) : **15** Date de début de réglementation **10 11 2025**

Restriction sur section courante Restriction sur bretelles

Sens de circulation concerné : Deux sens de circulation

Sens des Points de Repères (PR) croissants

Sens des Points de Repères (PR) décroissants

Fermerture à la circulation

Basculement de circulation sur chaussée opposée

Circulation alternée : Par feux tricolores Manuellement

Restriction de chaussée :

Neutralisation de la bande d'arrêt d'urgence (BAU)

Empiettement sur chaussée largeur de voie maintenue **15**

Suppression de voie nombre de voie(s) supprimée(s) **1**

⁽⁹⁾ N° délivré par la Collectivité lorsque vous avez déclaré votre intention de réaliser des travaux. Exemple : N° Lyvia pour Lyon Métropole

Interdiction de :

Circuler
Véhicules légers
poids lourds

Stationner
véhicules légers
poids lourds

Dépasser
véhicules légers
poids lourds

Vitesse limitée à : km/h

Itinéraire de déviation (à préciser par sens) :

Autres prescriptions :

La pose, le maintien ou le retrait de la signalisation spécifique au chantier sont effectués par :

Le demandeur Une entreprise spécialité

Nom : Prénom :

Dénomination : Représenté par :

Adresse Numéro : Extension : Nom de la voie :

Code postal Localité : Pays :

Téléphone Indiquez l'indicatif pour le pays étranger :

Courriel :

Pièces jointes à la demande

Afin de faciliter la compréhension et l'instruction du dossier, la demande d'arrêté est accompagnée d'un dossier comprenant :

Une notice détaillée avec notamment l'évaluation de la gêne occasionnée au usagers

Plan de situation 1/10 ou 1/20 000^{ème} Plan des travaux 1/200 ou 1/ 500^{ème} Schéma de signalisation

Itinéraire de déviation 1/2 000 ou 1/5 000^{ème}

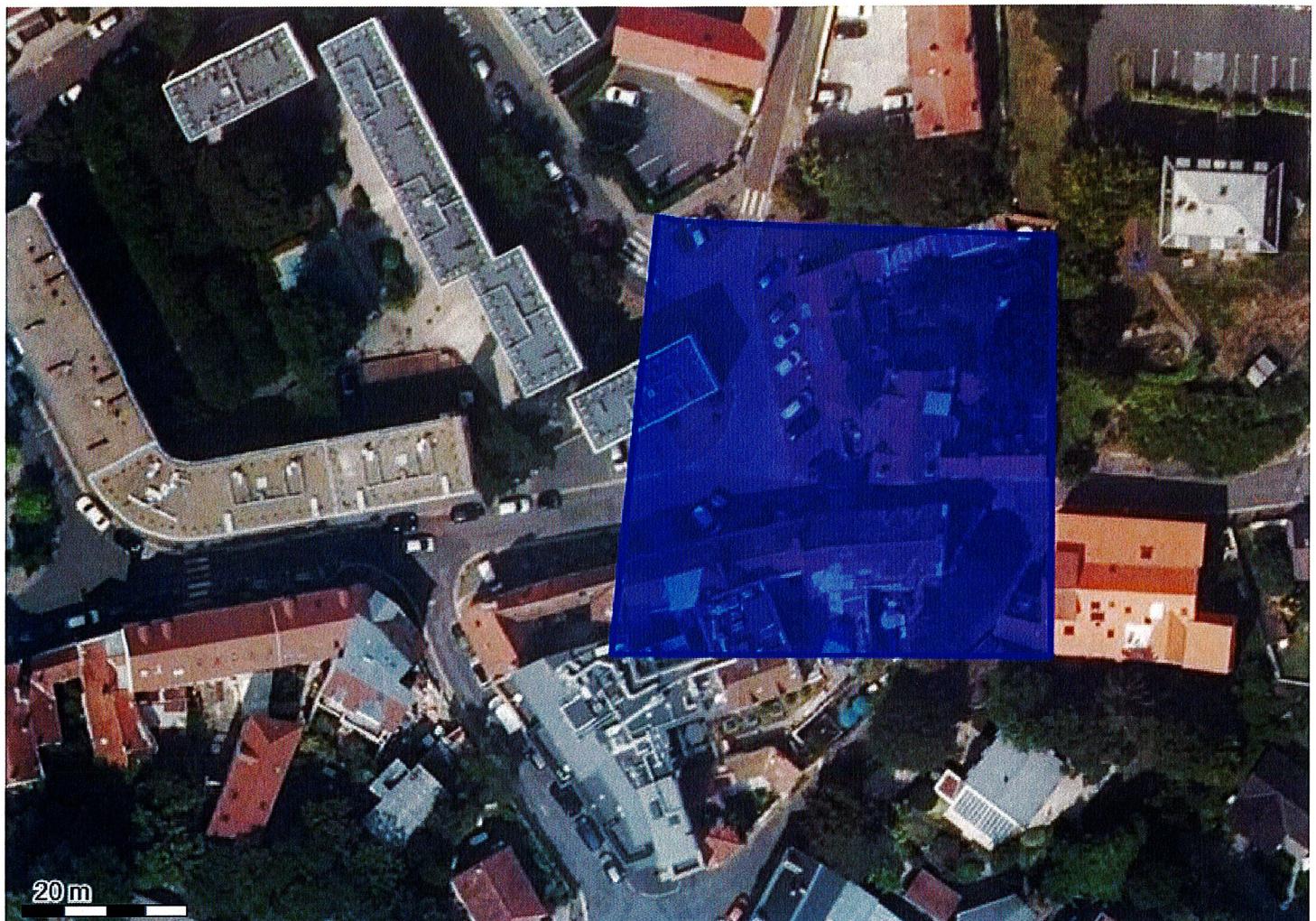
J'atteste de l'exactitude des informations fournies

Fait à : VILLENEUVE LA GARENNE

Le : 16 10 2025

Nom : VIEIRA Prénom : MELODIE Qualité :

 Signature certifiée Sogelink



Système géodésique : WGS 84
EPSG : 4326

Emprise au format GML :

```
<gml:MultiPolygon xmlns:gml='http://www.opengis.net/gml' srsName='EPSG:4326'><gml:polygonMember><gml:Polygon><gml:outerBoundaryIs><gml:LinearRing><gml:coordinates>2.32135469,48.98615507 2.32198501,48.98613747 2.32197964,48.98567454 2.32123131,48.98567806 2.32130909,48.98616036 2.32135469,48.98615507</gml:coordinates></gml:LinearRing></gml:outerBoundaryIs></gml:Polygon></gml:polygonMember></gml:MultiPolygon>
```

Polygone 1

(48.986155 2.321355); (48.986137 2.321985); (48.985675 2.321980); (48.985678 2.321231); (48.986160 2.321309); (48.986155 2.321355);